

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 7 juillet 2017

Etaient présents : le Maire, les conseillers municipaux, la secrétaire

Absentes excusées : Hélène Bonnefoy (a donné procuration à Bernard Cuenin), Sophie Desbiez-Piat.

Claude Béliard est nommé secrétaire de séance.

Le Maire, Jacky Morel, ouvre la séance à 20h30.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 2 juin 2017

Les membres du Conseil municipal doivent se prononcer sur le compte-rendu de la séance précédente du 2 juin 2017. Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu est approuvé (Pour : 12, abstention : 1).

2. Urbanisme

Permis de construire :

M. JEANNOT Jean-Michel	Garage	18 rue du Stade
EARL DEVILLERS	Bâtiment agricole	Lieu-dit Sur la Roche
M. GUICHON O. et Mme STHOLL L.	Maison d'habitation	1 impasse Thalangin

Déclarations préalables :

M. VERNEREY Serge	Abri de jardin	17 rue de la Vigne
M. BULLE Jérôme	Panneaux photovoltaïques	2 impasse de Thurey
M. GAMOND Stéphane	Panneaux photovoltaïques	6 impasse des Vergers

3. Tarif de location des biens

Logement :

Le Conseil municipal décide de fixer le loyer mensuel de la maison située au 4 place de la Poste à 550 € (Pour : 12, abstention : 1).

Salle Charles Parisse :

Proposition nouveaux tarifs :

Associations	Naisey les Granges	Extérieur
Réunions et activités associatives	Gratuit	100 € (hors week-end)
Location à but lucratif	1 manifestation gratuite par an puis 100 € par manifestation pour les autres dans l'année*	130 €

* les représentations de théâtre au profit de l'association des parents d'élèves de Naisey les Granges comptent pour une seule manifestation.

Mise à disposition d'une poubelle pour les associations qui le souhaitent : 10 €.

Le Conseil municipal valide, à l'unanimité, les tarifs ci-dessus, les tarifs pour les particuliers restent inchangés.

4. Tarif des photocopies

Photocopie	Particuliers		Associations	
	Noir et blanc	Couleur	Noir et blanc	Couleur
A4	0.10 €	0.20 €	0.05 €	0.10 €
A4 RV	0.20 €	0.40 €	0.10 €	0.20 €
A3	0.20 €	0.40 €	0.10 €	0.20 €
A3 RV	0.40 €	0.80 €	0.20 €	0.40 €

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'instaurer les tarifs des photocopies ci-dessus.

5. Bâtiments communaux

- Eglise : cinq entreprises ont été sollicitées pour la réfection de la toiture et du plancher du clocher, deux entreprises ont répondu à l'appel d'offre.

Devis en TTC	DEFORET Alain	SIMON Bertrand
Toiture	36 302,80 €	30 726,36 €
Plancher clocher	4 550,40 €	4 200,00 €
Total	40 853,20 €	34 926,36 €

Les trois autres entreprises n'ont pas souhaité donner suite à notre demande.

Le Conseil municipal retient, à l'unanimité, les devis de l'entreprise SIMON Bertrand pour montant total de 34 926,36 € TTC.

6. Voirie et terrains communaux

- Lotissement de Thurey : suite à un manquement du cabinet Coquard concernant l'établissement des servitudes des lots 1, 2, 5 et 6, deux délibérations sont adoptées :

- l'une pour établir la servitude entre les lots 5 et 6,
- l'autre pour rembourser le paiement de l'acte de convention de servitude entre lots 1 et 2 fait par M. TOUSSAINT et Mme SCHEVENEMENT (Montant : 831,84 €).

- Sur proposition de la commission voirie, le Conseil municipal donne un avis défavorable à la demande de M. ROY Florent concernant le prolongement sur le terrain communal de l'impasse de la Corvée (Contre : 12, abstention : 1).

- Suite au dernier courrier adressé au GAEC du Bois de Sante pour la réparation du chemin des Routes, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'engager des poursuites au Tribunal administratif, si au 31 juillet 2017 aucun accord amiable n'est trouvé. Il autorise le Maire à choisir un avocat, à solliciter la compagnie d'assurance pour l'aide juridique, et à signer tous documents afférents à ce dossier.

7. Communauté de Communes

- Le Conseil municipal valide, à l'unanimité, les modifications des statuts de la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs.

- Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le pacte fiscal et financier entre la Communauté de Communes et ses communes membres et autorise le Maire à signer tous documents y afférents.

8. Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le rapport définitif de la CLECT pour l'année 2017 et donne son accord pour la mise en place d'une clause de revoyure en N+1 soit 2018.

9. Questions diverses

- Rythmes scolaires : le Conseil décide (Pour : 9, contre : 2, abstentions : 2) de suivre l'avis du Conseil d'école, en acceptant le retour à la semaine de 4 jours.

- Brocante : l'association les Broc'cœurs nous fait part du bénéficiaire de la brocante du 15 août 2017. Les bénéfices seront versés à l'association « Avance Timéo ».

- Date à retenir :

7 septembre 2017

Prochaine réunion du Conseil municipal à 20h00

Le Maire lève la séance à 23h35.

Le Maire,
Jacky Morel

Le secrétaire de séance,
Claude Béliard